

ATELINE - Règlement intérieur *modifié le 18 juin 2019*

Préambule

L'Association ATELINE est une **association loi 1901**, à but non lucratif, créée en 2011 et gérée par des **bénévoles**.
L'association propose des **ateliers de cuisine**.

Champ d'application

Le présent règlement intérieur précise les règles de fonctionnement, de discipline et de sécurité. Ces règles s'appliquent à l'ensemble des adhérents et des participants (si enfants mineurs) aux ateliers de ATELINE.

Adhésions

Pour pouvoir participer à un atelier, une adhésion annuelle est nécessaire. Pour l'année 2019/2020, celle-ci sera de 10 € pour une inscription.

Pour les enfants ou les Ados, le père ou la mère doivent être adhérents. Le jour de l'inscription, l'intégralité du montant annuel de l'adhésion, selon le barème en vigueur sera demandé.

Dans le cas particulier où des places sont disponibles dans les ateliers, une adhésion au cas par cas est possible. Celle-ci sera alors d'un montant de 15€, à régler une semaine avant l'atelier.

Documents à fournir

Formulaire d'inscription, règlement, attestation d'assurance en cours de validité pour l'année 2019 2020.

Sans la totalité de ces documents, l'enfant ne pourra pas commencer les ateliers.

Tarif Pour l'année 2019/2020

L'abonnement annuel est de 80€. Le paiement de l'abonnement devra se faire à l'inscription.

Pour un atelier seul sans abonnement, le montant sera de 15€.

Aptitude à la pratique d'un atelier

Les parents doivent s'assurer que l'état de santé de leur enfant lui permet bien de participer à l'activité à laquelle il est inscrit (allergies, contre indications alimentaires, etc...).

Participant adulte

L'adhérent à jour de sa cotisation annuelle peut assister à un atelier en s'inscrivant à celui-ci et en acquittant le montant spécifique de l'atelier.

Participant Petit, enfant ou Ado

Dans la mesure où le père ou la mère de l'enfant est adhérent, celui-ci peut assister à un atelier en acquittant seulement le montant spécifique de l'atelier. L'âge minimum requis pour participer à l'atelier est de 7 ans pour l'atelier "Enfant".

En ce qui concerne la prise en charge de l'enfant, ATELINE ne gère pas le transport de l'enfant sur le lieu d'activité.

Les enfants sont pris en charge à leur arrivée sur le lieu de l'activité **par l'intervenant**.

Le responsable de l'enfant **doit toujours s'assurer de la présence de l'intervenant** et ne pas laisser l'enfant en son absence.

En cas d'absence de l'intervenant, l'accompagnant responsable de l'enfant est tenu d'attendre ce dernier (un retard est toujours possible) **et de s'assurer en outre que l'atelier n'a pas été annulé**.

La prise en charge de l'enfant cesse à l'heure de fin de l'activité. Les parents doivent en particulier veiller à venir chercher leur enfant en fin d'atelier.

La surveillance des enfants avant ou après les ateliers est de la seule responsabilité des parents.

Absence

Par respect pour les organisateurs, prévenez-nous en cas d'absence. Cependant, aucun remboursement ne pourra être demandé.

Effectif de l'atelier

Un atelier est limité à 6 participants.

Si le nombre des participants est inférieur à 4, ATELINE se réserve la possibilité d'annuler l'atelier.

Encadrement des ateliers

Par mesure de sécurité la présence d'un parent (maman, mamie, etc...) est **obligatoire** pour chaque atelier.

Un planning vous sera proposé par mail en début de trimestre.

Inscrivez-vous à l'atelier de votre choix. Une seule personne suffit par atelier.

Si aucun parent ne s'inscrit, l'atelier sera annulé.

Horaires des activités

Les retards peuvent perturber le bon déroulement des ateliers.

Les horaires sont impératifs et doivent être respectés aussi bien pour le début que pour la fin de l'atelier. En ce qui concerne les enfants, les parents ou responsables de l'enfant doivent respecter ceux-ci.

La durée de chaque atelier sera environ de 1 h 30 (pour les adultes et Ados) et de 1 h à 1 h15 (pour les enfants).

Annulation de l'atelier

En cas d'annulation de l'atelier, ATELINE fera son maximum pour vous informer, et dans la mesure du possible, par courriers électroniques.

Équipement

Les participants doivent avoir une tenue adaptée à la pratique de l'activité. Les parents doivent veiller à ce que l'enfant ait également une tenue adaptée (protection des vêtements et les cheveux longs attachés).

Fournitures

Les ingrédients et tous les produits nécessaires à la réalisation des ateliers sont fournis obligatoirement par ATELINE. Les adhérents ne peuvent en aucun cas en apporter. Les tabliers sont fournis par ATELINE.

Gestion du matériel

La vaisselle ainsi que tous les appareils utilisés doivent être nettoyés par les participants à l'atelier. Tout manquement sera sanctionné par la radiation de l'adhérent.

Comportement

Les règles suivantes sont valables pour tous au sein de ATELINE :

Respect des principes de laïcité, devoir de tolérance et de respect d'autrui, aucun recours à la violence.

Le tabac, au même titre que l'alcool (sauf la quantité prévue dans la recette de l'atelier) et la drogue, sont strictement interdits sur les lieux d'activité.

Tout comportement irrespectueux envers autrui (autres participants et intervenant) pourra, en fonction de sa gravité et/ou de sa répétition, faire l'objet d'un avertissement (auprès du responsable de l'enfant).

Le recours à la violence pourra entraîner une exclusion temporaire, voire définitive de l'activité. Le bureau de ATELINE estimera la gravité des agissements et statuera au cas par cas sur les mesures à mettre en œuvre.

De même, toute dégradation de matériel pourra être sanctionnée et faire l'objet de poursuites (remboursement).

Téléphone portable

Afin de participer activement aux ateliers, en cas de possession d'un téléphone portable, celui-ci devra être déposé à l'accueil pendant toute la durée de l'atelier.

Sécurité

Chacun doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres participants à l'activité en s'abstenant de toute imprudence et de tout désordre qui pourraient nuire à la sécurité de tous.

L'intervenant a la responsabilité d'appeler les secours en cas d'accident et de prendre toutes les dispositions nécessaires, en particulier si une évacuation s'avère nécessaire.

Responsabilité

ATELINE n'est pas tenue responsable de la détérioration des affaires, matériels ou vêtements personnels des participants leur perte ou leur vol lorsque ceux-ci sont déposés sur le lieu de l'activité (cuisine, vestiaires, couloirs, toilettes, etc...)

Pour tout bris ou détérioration, ATELINE se réserve le droit d'engager des poursuites et de demander réparation du préjudice.

Assurance

ATELINE assure l'activité quant aux risques locatifs des locaux utilisés. Chaque adhérent reste responsable de ses propres actes et doit posséder une assurance responsabilité civile et éventuellement une assurance individuelle pour ses propres risques. En ce qui concerne les enfants mineurs, le responsable légal de l'enfant devra fournir à ATELINE une attestation couvrant les activités extra scolaires pour l'année en cours.

Hygiène

Avant les manipulations, le lavage des mains est obligatoire. Un tablier propre (jetable) fourni par ATELINE doit être mis, les cheveux longs doivent être attachés.

Consommation

La consommation des plats réalisés en atelier se fait sur place à l'issue de l'atelier. Exceptionnellement, il sera admis de pouvoir emporter certaines réalisations, sachant que ATELINE décline toute responsabilité en ce qui concerne les conditions de conservation et de consommation sur le plan sanitaire.

Diffusion de photos

Toute photo prise dans le cadre de l'association ATELINE est considérée comme libre de droit pour diffusion.

Le fait d'accepter ce règlement vaut autorisation.

Conformément à la loi "informatique et liberté" du 6.01.1978, les adhérents disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur les données qui les concernent.